

PROCÈS-VERBAL DE CLASSEMENT DE REACTION AU FEU D'UN MATERIAU

Prévu à l'article 5 de l'arrêté du 21 Novembre 2002

N° EFR-23-002683 – Révision 1
Valable 5 ans à compter du 03 juillet 2023

Ce rapport annule et remplace le procès-verbal n°EFR-23-002683

SUIVI DU DOCUMENT

Indice de Révision	Modification	Commentaire	Date		
0	Création du document	/	19/07/2023	Rédacteur	L. BARBIER
				Vérificateur	L. RODIER
				Approbateur	L. RODIER
1	Extension de la référence commerciale et prise en compte des résultats du rapport EFR-26-003410-BE Ajout du numéro SIREN	/	31/07/2026	Rédacteur	L. BARBIER
				Vérificateur	L. RODIER
				Approbateur	L. RODIER

Demandeur

SAINT CLAIR TEXTILES
415 Avenue de Savoie
38110 SAINT CLAIR DE LA TOUR
France

SIREN

381424712

Référence commerciale

LAC 920
LAC 920 SL

**Description sommaire fournie
par le demandeur**

Le tissu, ignifugé dans la masse, est composé de polyester enduit de PVC sur les deux faces.

**Masse surfacique déterminée
par le laboratoire**

890 g/m² ± 10%

**Épaisseur mesurée par le
laboratoire**

0,72 mm ± 10%

Coloris

Tous coloris

Utilisation

Tissu d'ameublement

Nature des essais :

- **NF P 92-507 (2004)** : Sécurité contre l'incendie - Bâtiment - Matériaux d'aménagement - Classement selon leur réaction au feu
- **NF P 92-503 (1995)** : Essais de réaction au feu des matériaux - Essai au brûleur électrique applicable aux matériaux souples

Classement :

M2

Valable pour toute application pour laquelle le produit n'est pas soumis au marquage CE

Durabilité du classement (NF P 92-512 : 1986) : Non limitée à priori

Compte tenu des critères résultant des essais décrits dans les rapports d'essais n°EFR-23-002683-BE du 19 juillet 2023 et n°EFR-26-003410-BE du 31 juillet 2026.

Ce procès-verbal atteste uniquement des caractéristiques de l'échantillon soumis aux essais et ne préjuge pas des caractéristiques de produits similaires. Il ne constitue pas une certification de produits au sens de l'article L.115-27 du code de la consommation et de la loi du 3 juin 1994.

Efectis France est agréé pour les essais de réaction au feu selon l'arrêté du 29 décembre 2016 modifiant l'arrêté du 5 février 1959.

Les Avenières Veyrins-Thuellin, le 31 juillet 2026

X


Laure BARBIER

Chargé d'affaires

Signé par : Laure BARBIER

X


Lise RODIER

Superviseur Essais

Signé par : Lise RODIER